

Communiqué de presse

Contact: Nathalie Vanderbeken
Marketing & Communications
Tel. + 32 2 600 60 83
GSM: +32 479 90 25 71
Email: nvanderbeken@deloitte.com

La Belgique : un pays attirant pour les talents étrangers grâce à une politique migratoire efficace pour les travailleurs hautement qualifiés

L'étude de Deloitte sur l'immigration confirme le contraste opposant entre la réussite belge et les carences de la politique européenne

Diegem, 7 juin 2016 – Deloitte publie aujourd'hui les résultats de son étude comparative sur l'immigration 2016, dont il ressort que la Belgique fait partie des pays les plus attractifs pour les catégories les plus instruites des migrants, grâce à la rapidité, au faible coût et à l'accessibilité des conditions d'obtention d'un permis de travail. Eu égard à l'importance croissante de l'économie de la connaissance, il est essentiel que les pays présentent un certain attrait pour les « cerveaux ». L'étude compare sur une base bisannuelle les formalités en matière de migration auxquelles sont astreints les ressortissants de pays tiers dans l'Union européenne. Des éditions antérieures de cette étude comparative de Deloitte avaient mis en évidence le fait que la Belgique trônait en tête du classement à l'échelon européen. Conjointement avec les pays scandinaves, la Belgique se maintient dans le peloton de tête des pays menant une politique efficace, caractérisée par l'accessibilité. Pour la première fois, cette enquête compare également les régimes d'immigration européens auxquels sont soumis les étrangers hautement qualifiés par rapport aux régimes appliqués dans certains grands pays du monde.

- L'immigration des travailleurs de la connaissance revêt une importance cruciale et croissante pour l'économie européenne.
- La Belgique : particulièrement attirante pour les « cerveaux » grâce à la rapidité, au coût et aux conditions, même lorsqu'on la compare aux grands pays n'appartenant pas à l'UE.
- La politique européenne ne rencontre pas le succès escompté, car les mesures adoptées ne favorisent guère l'harmonisation et ont tendance à compliquer les règles locales relatives à l'immigration.
- On constate que des pays comme les États-Unis et l'Australie éprouvent des difficultés à maintenir des régimes d'immigration souples et rapides.

L'importance croissante de l'économie de la connaissance

Attirer des travailleurs de la connaissance est important car ces derniers apportent une plus-value majeure sur le plan du développement économique à long terme. Les travailleurs de la connaissance étrangers représentent en effet la réponse idéale aux défis démographiques futurs que la Belgique et l'UE sont appelées à relever. De plus, la présence de travailleurs de la connaissance a également toute son importance dans l'optique du maintien de la compétitivité de l'Europe. Il est donc capital que des systèmes clairs et non équivoques permettent aux travailleurs de la connaissance étrangers d'accéder aisément aux

marchés du travail belge et européen. En outre, l'emploi d'un personnel étranger est devenu, dans le monde globalisé qui est le nôtre, une évidente nécessité pour les entreprises internationales.

La rapidité, le coût et les conditions : des facteurs décisifs

L'étude révèle que la procédure migratoire belge est une des plus rapides : la délivrance d'un permis de travail a lieu en moyenne dans les deux à trois semaines seulement. Dans plus de la moitié des pays qui participent à l'enquête, il faut plus d'un mois pour l'obtention d'un permis ou d'un visa de travail. Qui plus est, contrairement à ce que l'on croit généralement, les régimes d'immigration européens sont en général tout aussi attirants que ceux des États-Unis, du Canada et de l'Australie par exemple.

Les écarts régionaux, autrefois caractéristiques du cas belge, ont désormais disparu. Cela signifie qu'aujourd'hui, un permis de travail destiné à un travailleur étranger de formation supérieure est actuellement délivré quasiment aussi rapidement en Flandre qu'à Bruxelles ou en Wallonie. S'agissant des autres conditions ayant trait aux travailleurs de la connaissance, comme le salaire minimum et le niveau de formation, la Belgique peut réellement être qualifiée de peu exigeante, surtout si on la compare aux autres pays d'Europe occidentale, où les travailleurs de la connaissance doivent réunir des conditions plus sévères pour être admis sur le marché du travail. Jusqu'à présent, la régionalisation n'a pas eu de retombées sur ces conditions.

Parmi les autres aspects intéressants et séduisants du régime d'immigration belge applicable aux étrangers hautement qualifiés figurent le faible niveau de salaire que les travailleurs de la connaissance doivent atteindre (39.824 euros sur base annuelle) et les formalités administratives relativement légères liées à la demande d'un permis de travail : le certificat médical est le seul document exigé.

Impact de la politique d'harmonisation européenne sur la législation nationale

Pour la deuxième fois, l'étude comparative inclut des informations relatives à l'impact du régime européen sur les législations nationales dans le domaine des mouvements migratoires chez les travailleurs de la connaissance. L'impact de certaines initiatives européennes, telles la Carte Bleue, le Permis Unique et la directive relative aux transferts intra-groupe, est mesuré et s'avère très limité. « Pour les entreprises internationales, la Carte bleue européenne, promue en son temps comme l'homologue de la 'Green Card' américaine, est un échec. Seules quelques cartes sont délivrées chaque année en Belgique. Il faut un temps considérable pour faire valider cette carte et celle-ci ne permet de travailler que dans un seul pays européen, contrairement à ce que son nom suggère », explique Matthias Lommers, directeur chez Deloitte. « Avec les directives relatives au 'Permis unique' et aux 'transferts intra-groupe', la Carte bleue constitue toutefois un pas en avant dans la direction d'une harmonisation de la politique migratoire au niveau européen. Nous constatons par ailleurs que ces mesures ont tendance à complexifier davantage les procédures d'immigration locales existantes. »

Les grands pays en dehors de l'UE luttent également pour attirer des demandeurs d'emploi étrangers hautement qualifiés

À ce jour, les mesures adoptées au niveau européen n'ont pas eu d'impact. L'Europe risque d'échouer à attirer les travailleurs de la connaissance étrangers, car chaque pays applique sa législation nationale en matière de migration. « Un Japonais admis sur le marché du travail belge ne peut par exemple pas aller travailler en Allemagne ou en France sans nouvelles démarches », explique Matthias Lommers.



« Pour un citoyen américain affecté au siège européen d'une société multinationale à Bruxelles, il est à tout le moins surprenant de devoir faire face à un tel nombre de réglementations et procédures différentes dans un rayon d'à peine quelques centaines de kilomètres. On constate qu'au fil des ans, les règles ne sont pas simplifiées. Par ailleurs, il apparaît que des pays comme les États-Unis et le Canada, qui prétendent avoir des systèmes d'immigration souples et rapides, luttent également pour attirer des travailleurs de la connaissance étrangers hautement qualifiés.

###

À propos de Deloitte

Deloitte, cabinet d'audit et de conseil de premier plan en Belgique, offre des services à haute valeur ajoutée en matière d'audit, d'expertise comptable, de conseil fiscal et juridique, de financial advisory services et de consultance.

Plus de 3.200 collaborateurs répartis dans 10 bureaux conseillent des entreprises nationales et internationales, des PME ainsi que des institutions publiques et des ASBL. Le chiffre d'affaires pour l'exercice fiscal 2015 s'élève à 390 millions d'euros.

Le cabinet belge fait partie du groupe international Deloitte Touche Tohmatsu Limited, l'un des leaders mondiaux des services professionnels, regroupant plusieurs sociétés membres indépendantes.

Nous concentrons nos efforts sur notre service à la clientèle à travers une stratégie mondiale menée au niveau local dans plus de 150 pays. Fortes d'un capital intellectuel composé de plus de 225.000 personnes dans le monde, nos sociétés membres fournissent des services dans les principaux domaines professionnels couvrant l'audit, la fiscalité, la consultance et le conseil financier. Leurs services, renommés pour leur excellence, ont déjà conquis les décideurs de la plupart des grandes enseignes internationales et nationales, publiques comme privées, et d'organisations prospères en plein essor opérant à l'échelle mondiale. Le groupe Deloitte Touche Tohmatsu Limited a réalisé un chiffre d'affaires de 35.2 milliards de dollars pour l'année fiscale 2015.

Deloitte fait référence à un ou plusieurs cabinets membres de Deloitte Touche Tohmatsu Limited, société de droit anglais (« private company limited by guarantee »), et à son réseau de cabinets membres constitués en entités indépendantes et juridiquement distinctes. Pour en savoir plus sur la structure légale de Deloitte Touche Tohmatsu Limited et de ses cabinets membres, consulter <http://www.deloitte.com/about>.